

Véronique Larcade

Jean de Léry au siège de Sancerre

texte publié dans

Histoire d'un voyage en la terre du Brésil
Journées d'étude Jean de Léry, Centre Montaigne,
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
Pessac, 2000, pp. 49-87

"...Ici, ce n'est pas le sort d'un ou de cent malheureux perdus au milieu d'une dure année de guerre qui est en jeu, mais celui des millions d'hommes au cours des siècles de l'histoire. Cela nous oblige à regarder la vérité en face." (été 1942)

Janusz Korczak (1879-1942),

Journal du Ghetto,

Pavillons, Robert Laffont, 1998, p.111-112

Il faut considérer l'aspect double de l'oeuvre de Jean de Léry. Elle est comme un diptyque qui se déploie. A l'Histoire d'un voyage en terre du Brésil, dont la première édition date de 1578, fait pendant, à part entière l'Histoire mémorable du siège de Sancerre, publiée en 1574.

Elle se rapporte à un moment fort de la résistance huguenote. Il frappe les contemporains. Brantôme (1540-1614), chroniqueur des exploits et des illustres gens du XVI^e siècle, en parle (1). Mais prouvant, mieux encore, la portée de ces faits, il y a le discours des ligueurs: les adversaires les plus acharnés des réformés. Même ces catholiques extrémistes, en effet, s'y réfèrent. C'est le cas en août 1590 quand ils refusent de se rendre à Henri IV qui menait, depuis début mai, un très efficace blocus de la capitale. L'une des variantes du Journal de Pierre de L'Estoile (v.1540-1611) rapporte les propos du cardinal de Gondy comme il faisait valoir au roi la détermination des Parisiens, à qui, s'ils étaient "*réduits au désespoir, les Gantois et Sancerre pourraient servir d'exemples*" (2). Il faut citer aussi le témoignage du Journal du siège de Paris en 1590. De son auteur anonyme, on sait seulement qu'il est italien et fervent ligueur; or il en vient à comparer le siège dont il est le témoin à ceux, illustres, de Samarie et de Jérusalem "*et de fresche memoire (à) celluy de Sancerre en Berry contre les forces catholiques du roy Charles neufiesme*" (3).

Le siège de Sancerre a donc, pour le moins, le statut d'événement. Il passe même pour un exploit. Il est un fait notable tout autant qu'exemplaire. Dans cette mesure, le texte de Léry est directement en cause puisqu'il nourrit une littérature huguenote militante, ardente à illustrer la cause afin de la mieux défendre. Qu'il s'agisse de La vraye et entière histoire des troubles de Lancelot Voisin de La Popelinière (mort en 1608) (4), des Mémoires de l'estat de la France sous Charles IX ou du Trésor d'histoires admirables et mémorables de Simon Goulart (1543-1628) (5) et surtout de l'Histoire Universelle et des Tragiques d'Agrippa d'Aubigné (1552-1630) (6).

L'Histoire mémorable du siège de Sancerre a donc, précisément, contribué à le rendre inoubliable, pourtant elle n'en demeure pas moins un texte occulté. C'est, en quelque sorte, la face cachée de l'oeuvre de Jean de Léry. Mais elle n'en est ni une annexe, ni un brouillon (7). Certes, l'histoire du siège de Sancerre a été publiée avant l'Histoire d'un voyage en terre du Brésil. Mais la pérégrination de Léry et de ses compagnons est très tôt

connue et publiée (8). Une seconde édition de l'Histoire du siège de Sancerre, annoncée par Léry, ne fut jamais mise sous presse. Pourtant au fil des éditions de l'histoire du voyage au Brésil, des développements directement issus de l'expérience sancerroise viennent nourrir le texte initial (9). Or l'oeuvre de Léry est fondamentalement une investigation et une enquête, sinon une quête du vrai. Ses deux modes principaux en sont une certaine candeur et une inlassable curiosité à l'égard des choses et des gens: le Voyage l'illustre bien. Pourtant ses exactes motivations restent tues. Or l'histoire du siège de Sancerre parce qu'elle infuse dans le Voyage au Brésil informe sur ce point. Revenir à l'Histoire mémorable du siège de Sancerre s'impose, car ce n'est pas seulement rendre leur ampleur aux aventures de Jean de Léry, c'est aussi approcher sûrement ce qu'il est et ce qui l'inspire.

UNE DILUTION DANS LA BANALITE

L'Histoire mémorable du siège de Sancerre relate un épisode de la quatrième guerre de religion (1572-1573) durant laquelle les troubles prennent un nouveau départ, en raison du choc de la Saint-Barthélémy.

Le massacre parisien, commencé dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 août 1572, ne ralentit, en effet, son cours de cruautés et d'exactions qu'au vendredi suivant. Mais l'horreur s'accroît encore d'une autre série d'explosions de violence collective, en province, cette fois. Elles s'échelonnent jusqu'au début du mois d'octobre (10). Jean de Léry s'y rapporte dans l'Histoire d'un voyage en terre de Brésil. Il parle de "*la sanglante tragédie*" du 24 août et il évoque les forfaits criminels perpétrés, par la suite, à Lyon, le 31 août (11). La brutalité de la persécution est aggravée parce que l'autorité royale la cautionne puisque Charles IX revendique publiquement, le 26 août, la responsabilité des événements parisiens. Les sujets réformés du roi de France, ainsi désavoués par leur souverain autant que victimes de sa trahison, se trouvent, dès lors, poussés au pire. Les guerres de religion amorcent donc un tournant sinon une escalade puisque le désordre induit par la lutte des factions se double désormais d'une contestation radicale: la sécession. Au sud de la Loire, où les communautés sont les plus nombreuses, les réformés se dotent progressivement de structures politiques autonomes, échappant au contrôle monarchique. L'affaire était d'autant plus grave que les protestants français ont l'exemple des Pays-Bas où, depuis 1566, l'autorité du roi d'Espagne est battue en brèche. Les historiens protestants du XVIIe siècle mêlent d'ailleurs volontiers les deux théâtres d'opérations, qu'il s'agisse d'Agrippa d'Aubigné ou de Simon Groulard (12). Tant et si bien que des historiens du XXe siècle en sont venus éloquemment à parler de "Provinces-Unies du Midi". La manière dont le bailli Johanneau, un magistrat, a été, en dépit des usages, élu gouverneur de Sancerre par les habitants "*aux autres troubles*" est assez symptomatique de cette évolution; tout comme la mention de l'assemblée générale de la ville ou du consistoire comme organes d'autorité dans la cité (13). En rupture, déjà, avec l'ordre religieux établi les huguenots remettent donc en cause, désormais, les évidences politiques traditionnelles. Il se réclament, en somme, d'une nouvelle légitimité qui leur reste encore, en grande partie, à prouver et à définir.

Dans cette perspective, comme en témoigne le long sous-titre qui figure au frontispice de son livre sur le siège de Sancerre (c'est-à-dire: Contenant les Entreprises, Siège, Approches, Bateries, Assaux et autres efforts des assiegeans: les resistances, faits magnanimes, la famine extreme et délivrance notable des assiegez... Le tout fidelement recueilly sur le lieu) Léry fait oeuvre pour servir à l'histoire (14) et il revendique de ce fait un parti-

pris de franchise et d'objectivité: "...en ceste presente narration, que j'ay soigneusement recueillie jour par jour, je n'ay eu devant les yeux que la simple et pure vérité" écrit-il en adresse "Au Lecteur" dans la préface ... "joint que le simple style dont j'ay usé declarant seulement les choses advenües, sans me taire ny de ce qui est digne de loüange, ny de ce qui m'a semblé digne de reprehension d'une part et de l'autre, suffira, comme j'espere à m'exempter de tout soupçon d'avoir plus ou moins dict que la vérité ne porte" (15).

Son texte renvoie effectivement à ce qui fait l'actualité de son temps et tout spécialement aux conditions générales des conflits au début des temps modernes. On peut ainsi établir, en premier lieu, que la véracité de ces propos coïncide avec une certaine banalité de leur objet: une situation ordinaire de combat au XVI^e siècle. En effet, la révolution technique et tactique induite par la généralisation de l'usage des armes à feu et, plus particulièrement, de l'artillerie a transformé le cours de la guerre: désormais elle est plus bruyante, plus voyante et plus redoutable, dans une certaine mesure. Quoiqu'il en soit le siège devient, sinon une figure imposée de la guerre, du moins une de ses manifestations les plus spectaculaires (16).

Sur ce point, la comptabilité tenue par Jean de Léry des coups de canons tirés sur Sancerre et qu'il fait figurer à la suite du récit, est assez révélatrice mais plus encore les détails qu'il donne sur les effets du bombardement de la cité. Il explique comment le 13 février, amenée du port Saint-Thibaud au bord de la Loire, l'artillerie des assiégeants est installée, à Saint-Satur, au Nord-Est de la ville: "*duquel lieu furent tirez les quatre premiers coups, dont un perça à jour la courtine de la muraille... pres porte Cesar: une fille aussi fut tuée sur le pavé seulement du vent de l'une des balles qui passa pres d'elle: laquelle balle recueillie fut pesée, et trouvée du poix de 35 à trente six livres*" (17). La canonnade empire dans les jours qui suivent, mais son efficacité est relative: "*et estoit ceste tempeste si grande que les pierres de la muraille de la ville, les cailloux et esclats de boys des maisons où donnoit le canon, voloyent en l'air plus dru que mouches: et estoit cela tant plus esmerveillable, que ces cailloux et esclats rompoient les harquebouses entre les mains et sur les espales de nos soldats, deschiroyent et perçoient les chausses, mandilles, et chapeaux de plusieurs sans les offenser. Mesmes le boulet d'une piece de batterie emporta la creste du morion qui estoit sur la teste d'un soldat... , le rond du boulet apparoissant au morion, et passant à un pouce pres de la teste de celui qui le portoit, sans le blesser aucunement... tellement que nous appercevions en cela la main de Dieu, qui empeschoit que nous fussions tous tuez et accablez de ceste foudre, contre laquelle rien ne peut resister*" (18).

Mais Léry traite surtout de ce qui est le propre des guerres de religion: des guerres de villes par excellence (19). Et c'est ce qui rend plus évidente encore l'exactitude de ses propos.

Comme il s'agit de "*guerres civiles*" selon l'expression même des contemporains, elles accusent et bouleversent aussi les habitudes. La puissance des parties en présence se mesure aux cités et aux forts qu'elles peuvent investir, tenir ou perdre ; accessoirement on livre des batailles pour écarter une armée de secours ou forcer l'assiégeant à renoncer; éventuellement on lance des expéditions, de plus ou moins longue distance, pour rallier des partisans. De plus, parce que les opérations militaires sont le plus souvent liées aux conjonctures politiques, elle se déroulent, contrairement à l'habitude, en hiver aussi bien qu'en été. Alors que le plus souvent on attendait la belle saison pour guerroyer, le siège de Sancerre commence début janvier (20). De même, le

caractère hétéroclite des belligérants que les événements transforment en gens de guerre occasionnels n'est point négligeable. Selon les normes du XVI^e siècle, on ne saurait en trouver de plus surprenants que ceux qui se montrent intrépides combattants sur les remparts de Sancerre: des femmes et des petites gens ! "*Durant l'assaut*" raconte Jean de Léry "*les vigneronns de la ville, qui estoient en grand nombre (divisez en plusieurs endroits de la breche, et ailleurs, avec leurs frondes, qu'ils appellent Pistolles de Sancerre, les femmes les servans, et leurs portans force pierres) firent merveilles: et eussiez veu tomber les cailloux et les pierres qu'ils jettoient plus dru que gresle sur les assaillans. Une femme empoignant la picque d'un soldat de l'ennemy, au plus fort du combat, fit grand effort de luy arracher des poings, mais elle ne peût*" (21). De façon éloquente, parmi les 140 blessés dont Léry dresse un catalogue assez détaillé à la suite de son récit, on compte 12 femmes, 7 serviteurs, 4 vigneronns, 2 bonnetiers, un couvreur, un libraire, un cardeur, un pasteur (22).

Dans le cadre de cette guerre qui défie conventions et usages, la valeur stratégique exceptionnelle de Sancerre, est à souligner. Elle est sise en Berry dont fut duchesse Marguerite d'Angoulême-Navarre (1492-1549), grand-mère d'Henri IV et auteur de l'Heptaméron (c'est elle qui permit à la Réforme de s'y installer et d'y prospérer). Comme La Rochelle garantit au parti protestant un débouché maritime, le site escarpé (et facilement défendable) de Sancerre permet de verrouiller, de même, une étape importante sur la route que pouvaient emprunter, venant de l'Empire, des renforts et des mercenaires. Elle apparaît, ainsi, comme un avant-poste (autant qu'un dernier refuge) à la limite septentrionale des provinces où les communautés réformées sont les nombreuses. Pour cette raison, elle est assez isolée géographiquement et c'est un objectif d'attaque tout désigné (23). D'ailleurs, au début de 1569, au cours de la troisième guerre de religion (1568-1570) la cité a déjà soutenu, cinq semaines durant, un siège que les assiégeants, finalement, préférèrent abandonner (24).

Moment clé de la guerre au XVI^e siècle et plus précisément de la guerre de religion, le siège obéit aussi à une logique et à des conventions dont le récit de Léry reprend le scénario habituel.

On le retrouve dans ce qui se passe, durant les guerres d'Italie, à Sienne, en 1554-55, lors du blocus qu'y soutient Blaise de Monluc (v.1500-1577), comme il le relate dans ses Commentaires (25). Tout aussi exemplaire est, en 1572, le siège d'Harlem, à l'ouest d'Amsterdam, que rapporte Agrippa d'Aubigné dans l'Histoire Universelle (26). De même, après celui de Sancerre, en 1574, les sièges de Lusignan en Poitou et celui de Leyde en Hollande présentent des traits similaires et frappent les esprits (27); tout comme ceux qui jalonnent la "conquête" du royaume entreprise par le Béarnais, entre 1589 et 1598, pour être pleinement Henri IV: Chartres en 1591, Rouen en 1592, Amiens en 1597 et surtout Paris qu'il investit en vain en 1589, puis en 1590 et enfin, victorieusement, en 1594 (28).

Il s'agit d'entraver - sinon de couper - les communications avec l'extérieur afin d'affamer la population (et la garnison assiégée) pour la forcer à se rendre. Or dans le cadre de la 4^e guerre de religion, trois places protestantes: La Rochelle, Sommières en Languedoc et Sancerre, refusent de se soumettre à l'application, à la rigueur, de l'édit de 1570 qui les placerait sous le contrôle royal. Leur résistance est un véritable défi; et contre elles le roi mobilise de gros moyens (29). En l'occurrence, à Sancerre, aux premiers jours de 1573, l'illustre gouverneur de Berry en personne vient commander le siège: il s'agit de Claude de La Châtre (1536-1614: il est

fait, par la suite, en 1594, maréchal de France). Ce qui donne lieu à un important déploiement de forces humaines et matérielles. 7000 hommes environ (parmi lesquels les Gascons de Monsieur de Sarrieu qui sert comme maître de camp) viennent appuyer 12 canons et 4 couleuvrines, selon le rapport que fait à Charles IX, le 31 mars 1573, l'ingénieur Octavo Bosso (30). Blaise de Monluc, brutal capitaine catholique, explique clairement à propos du siège de La Rochelle de 1573, l'enjeu d'une telle opération: "*Par ce siège, tous ceux que nous estions lors, et ceux qui viendront après, pourront juger qu'il faut mes-huy prendre les places de telle consequence, ou par famine les blocquant, ou avec le temps pied à pied*" (31).

Ainsi encerclés, les assiégés sont menacés autant de l'extérieur que de l'intérieur. Il faut, en effet, faire face aux assauts de l'ennemi: les Sancerrois, le 19 mars 1573, repoussent vaillamment la plus rude des attaques et elle leur coûte 18 morts (32). Il s'agit ensuite de pallier la disette qui menace: l'expulsion de la place assiégée les bouches jugées inutiles, c'est-à-dire des petits et des faibles est la solution habituelle. C'est toujours un moment particulièrement tragique. Monluc a décrit comment ceux qui furent expulsés de Sienna, mitraillés par les assiégeants et pareillement chassés par les assiégés, restèrent huit jours sous les remparts à périr de faim et de dénuement. Et l'impitoyable rude routier gascon est bien forcé de reconnaître: "*... de toutes les pitiez et desolations que j'ay veu, je n'en vis jamais une pareille, n'y n'en verray à l'advenir...*" (33). A Sancerre, le 11 janvier, il est arrêté "*en l'assemblée générale de la ville*": "*... que les les povres, quelque nombre de femmes et d'enfans, et tous ceux qui ne pouvoient servir que de manger dans la place, seroyent mis dehors*". Mais cette mesure n'est finalement pas appliquée (34).

Les assiégés doivent aussi se défier des traîtres qui renseignent les assiégeants sur leurs points faibles. Jean de Léry raconte comment les parents d'un jeune garçon le ransforme en courrier clandestin: "*Le Jeudy dixhuictiesme -juin-, le fils de Jacques Finou de la ville aagé d'environ douez ans, declara à quelques uns que ses pere et mere luy avoyent cousu des lettres sous les aisselles, lesquelles il avoit portées par leur commandement à quelques capitaines à Sainct Satur...*" (35). Les défections constituent une autre forme de trahison. Elles effectuent un travail de sape aussi efficace (sinon plus) que celui que mènent les ennemis, avec leur artillerie, contre les fortifications. Mieux que des assauts répétés, elles entament le moral des assiégés, indispensable pour soutenir l'épreuve du siège, alors que les effets du blocus s'aggravent. A Sancerre, on voit les abandons de poste et les déguerpissements se multiplier durant les dernières semaines; et ceci malgré une sévère sermonce du gouverneur qui fait jurer à tous de "*vivre et de mourir dans la cité, quelque disette qu'il y eust*". Le 3 août, un soldat, l'Orme, déserte en se glissant par une brèche, "*semblablement la Bertrange et la Chapelle, de la compagnie du Capitaine Buisson, laissans de nuict leurs sentinelles, devallerent avec une corde par un creneau pres porte Cesar...*" (36). Dans de telles circonstances, il est primordial de pouvoir communiquer au-delà des lignes ennemies. On peut miser, comme le font un moment les Sancerrois, sur les pigeons- voyageurs, à l'exemple de ce que font les assiégés des Pays-Bas (37). Mais "*... quand se veint à chercher par les colombiers et volieres, on ne scçeut trouver un seul pigeon: car ils avoyent esté tous prins et mangez*" (38). Il faut, en effet, se prémunir contre les fausses informations manipulées par les assiégeants pour décourager les assiégés (39). Mais il s'agit aussi, pour desserrer l'étau, de pouvoir entrer en contact avec une éventuelle armée de secours capable de faire décamper les assiégeants. Ainsi pour plaider efficacement leur cause auprès de potentiels alliés (dans et hors du royaume), les Sancerrois s'en remettent à des messagers; des hommes assez courageux pour risquer leur

vie pour le bien de la communauté et assez habiles pour passer, en cachette, au travers du camp adverse. Parmi eux, il y a le capitaine La Fleur, le seul vrai militaire de valeur dans la place. C'est un rescapé de la Saint-Barthélémy, un réfugié, comme Jean de Léry. L'auteur de l'Histoire mémorable rapporte comment le capitaine et trois autres sont désignés, le mercredi 24 juin. Ils parviennent à franchir périlleusement les lignes ennemis, puis ils se déguisent et se séparent pour continuer leur mission:... *"ils changerent leurs habillemens, se firent couper la barbe, s'habillerent en paysans, laisserent leurs armes (sauf que chacun print une pistolle en sa pochette)... "* (40). Les deux qui partent vers la Suisse arrivent à bon port, mais, en dépit de leurs précautions, La Fleur et l'autre émissaire sont l'un après l'autre, capturés: La Fleur finit même, héroïquement, torturé puis exécuté à Bourges, le 13 août. Personne ne parvient donc à ramener du secours à Sancerre (41). En dernier lieu, il reste à traiter; encore faut-il alors trouver un intermédiaire pour ouvrir les pourparlers et désigner un ou des négociateurs pour les mener à bien. Jean de Léry joue alors un rôle déterminant puisqu'il devient l'interlocuteur privilégié d'un homme de confiance du Maréchal de La Châtre: le 18 juillet *"... Monsieur de S. Pierre (qui me cognoissoit...) estant arrivé en l'armée de Monsieur de la Chastre, m'escrivit, et me fit entendre qu'il avoit envie de communiquer avec moy, tant pour le particulier, que pour servir au public, en ce qu'il pourroit. Sur cela par la permission du gouverneur le luy fis response: et apres que nous eusmes escript l'un à l'autre, trois ou quatre fois, l'ayant prié de s'approcher en toute seureté, vint sur ma promesse parler à moy, pres la contrescarpe et fossé du ravelin de porte Viel. Durant nostre abouchement et parlement (qui dura environ une heure) presque tous nos capitaines et soldats parurent, et se tindrent sur la plateforme, et sur le rempart dudict ravelin, et fit-on cesser tout acte d'hostilité, et ne tira-on point de costé ny d'autre, jusques à ce que nous fussions retirez"* (42). Il s'agit d'obtenir des conditions de reddition honorables ou du moins des garanties de sécurité pour les personnes comme pour les biens après la capitulation (43). Mais le rapport de forces est très défavorable aux Sancerrois: bien affaiblis et démoralisés autant par la famine que par les nouvelles des Rochellais qui ont traité avec leurs assiégeants. Les termes de l'accomodement, conclu le 20 août, sont rudes: la ville, mise à contribution, doit, de plus, être démantelée. Or ces accords ne sont, par la suite, qu'en partie respectés puisqu'il y a exactions et exécutions après la reddition de Sancerre (44).

Pourtant cette reddition n'est qu'un échec relatif pour le parti protestant. Les guerres de religion relèvent, en effet, d'un double registre. Elles ne se livrent pas seulement sur le terrain mais aussi dans les esprits. La vigueur de la polémique et le fracas des armes vont de pair (45). Or, précisément, le siège de Sancerre, en dépit de son issue malheureuse, fait l'objet d'une valorisation, du côté huguenot, qui dépasse son importance militaire.

D'une part, il y a, à court terme, la capitulation rapide de Sommières, investie en février 1573: elle se rend au bout de deux mois (46). Il y a ensuite la délicate affaire du siège de La Rochelle qui, en 1573, se déroule parallèlement à celui de Sancerre. En effet, il est dirigé par le duc d'Anjou en passe d'être élu à la couronne de Pologne laissée vacante à la mort de Sigismond: les négociations se sont ouvertes, alors même que venait d'arriver la nouvelle de la Saint-Barthélemy. Or Jean de Monluc, évêque de Valence et frère de l'auteur des Commentaires, chef de la délégation partie de France le 17 août 1572, pour défendre la candidature du cadet de Charles IX, le présente comme un modéré en matière religieuse et le garant d'un politique d'ouverture sinon de tolérance. La levée précipitée du siège de La Rochelle, le 6 juillet, doit permettre au duc d'Anjou de faire aboutir ces manoeuvres diplomatiques. Il faut dire qu'il est l'héritier présomptif du trône et que la santé fragile de Charles

IX lui permet à brève échéance la couronne (47). De façon révélatrice, La Noue qui commandait, alors, à La Rochelle, se tait dans ses Discours politiques et militaires sur la reddition qu'il a, dans des conditions troubles, signée. De tels accommodements ne sont guère conformes, en effet, à l'héroïsme et à l'intransigeance que le parti protestant entend cultiver. De ce point de vue, le martyr des Sancerrois sert, bien mieux, la cause. Aubigné ne s'est pas fait faute de souligner le spectaculaire contraste entre l'effroyable misère qui régnait à Sancerre, à la fin du siège, et la débauche de faste de la réception des ambassadeurs polonais à Paris qui coïncide exactement, au jour près (le 19 août), avec la reddition de la place (48). Pourtant les ambassadeurs polonais sont effectivement intervenus en faveur des assiégés, sollicitant la clémence du roi à leur endroit, tandis que la nouvelle de la capitulation de La Rochelle contribue, comme on l'a vu, à les décider à se rendre (49).

D'autre part, si Sancerre est une place forte du parti protestant, durant les guerres de religion, elle est, d'ores et déjà, tout autant, un lieu de mémoire. Depuis le début de troubles, la ville a servi de refuge à quelques uns des huguenots les plus savants et les plus influents. On pense surtout à François Hotman (1524-1590) que Montaigne, en route vers l'Italie, va saluer, en 1580, en Suisse (50). L'auteur du traité Franco-Gallia (rédigé, en 1573, l'année même du siège de Sancerre) contribue, en légitimant la sécession huguenote à une évolution décisive de la philosophie politique puisqu'il formule, l'un des premiers, la théorie d'un contrat de droit entre gouvernant et gouvernés (51). Chassé d'Orléans par la troisième guerre de religion, Hotman y passa quelques mois dans cette petite ville "*à peine fortifiée*"... "*arraché par miracle aux mains sanglantes de nos ennemis, après le pillage de mes meubles et de mes livres, chargé de sept enfants, manquant de tout et comme naufragé* (il n'avait plus à sa disposition que la Bible et Saint Augustin)" raconta-t-il dans la Préface de sa Consolation tirée des Saintes Ecritures, "*je ne me souviens pas d'avoir jamais plus souffert*" ajoute-t-il. C'est qu'il se trouve à Sancerre au moment du premier siège et qu'il perd, alors, un enfant nouveau-né et que son épouse tombée gravement malade est elle-même bien près de mourir (52).

Il faut aussi évoquer la foule de réfugiés obscurs : venus avec deux cents à trois cents chariots de Montargis de 1569 pour chercher abri à Sancerre, après que le roi leur ait interdit cette place (53). Et c'est sans compter les petites gens arrivés de La Charité, en 1573: Jean de Léry est des leurs (54). A Sancerre, il trouve, dans la même situation que lui, Mathieu Béroald (?-1576), illustre hébraïsant et professeur renommé. Ce dernier, au moment du siège, à l'instar de l'auteur de l'Histoire mémorable, se montre particulièrement actif comme en témoignent les minutes des "*prières pour être récitées*" soir et matin aux corps de garde et probablement le journal qu'il tint alors et dont il ne reste que des fragments (55). Il contribue, sans doute, à familiariser Jean de Léry avec le récit de La guerre des Juifs de Flavius Josèphe qui affleure, à plusieurs reprises, dans le texte de l'Histoire mémorable (56).

Porté par un certain climat de ferveur religieuse, Jean de Léry en vient à identifier le sort de Sancerre à celui de Massada et Jérusalem. En effet, à Sancerre, on célèbre les revers infligés à l'assiégeant en chantant psaumes et cantiques - il faut dire que dans cette ville -refuge les pasteurs ne manquent pas. De même, au moment de la reddition, une prédication à l'appui du livre du Prophète Joël, est prononcée par François de la Mare dit de Claireau, le ministre en titre de la cité (57). Plus saisissant encore, un jeune combattant, Martinat, en pleine action, porte sur lui un psautier (58).

L'Histoire du siège de Sancerre n'est pas une pure et simple chronique, un simple journal, mais une oeuvre élaborée. L'avant-propos l'indique et l'archéologie du texte le confirme: d'abord un compte-rendu rapide rédigé à la hâte immédiatement après le siège pour La Châtre; ensuite cette première version est reprise, complétée et développée avec soin pour établir le texte définitif de *Histoire mémorable du siège de Sancerre* (59). Ecrire l'histoire n'est pas exactement l'objectif de Jean de Léry : pour lui, il ne s'agit pas seulement établir des faits, mais aussi d'interpeller le lecteur en lui communiquant une expérience. Le siège de Sancerre et le récit qui en est fait rapportent essentiellement une épreuve de vérité.

UN SURGISSEMENT DE L'EXTREME

Au coeur de *Histoire mémorable* se trouve mise en jeu l'expérience de la faim. Ce qui est le pivot classique des sièges prend à Sancerre, dans le récit de Jean de Léry, une dimension paroxystique.

Traditionnellement la faim suscite des parades et des subterfuges qui conduisent plus ou moins à l'inversion de toutes les valeurs. Monluc rapporte qu'à Sienne en 1555 *"la plupart des assiégés ne vivoient que d'herbes cuites sans sel, ni huile et valoit l'oeuf en icelle ville... une poule trois francs, la livre d'huile un écu. Deux jambons de pourceau y furent vendus cent trente écus"* (60). En 1574, à Lusignan, en raison du manque de pain *"les chats et les rats estoyent venaison et la pâtisserie de chevaux servoit de délices"* (61). A Leyde, en Hollande, la même année *"Es maisons des plus aisez la chair des chevaux estoit en telles délices que la perdrix. Les chiens et chats rostis leur estoyent friandise. Il seroit impossible d'exprimer leurs diverses sortes de potages. Aucuns mangeoyent des feuilles de vignes avec du sel: autres faisoient divers aprests avec des feuilles de poirier, racines et troncs de choux. Le cuir haché menu leur estoit viande ordinaire. Les damoiselles mangeoyent les petits chiens dont elles souloyent se jouer. Si l'on tuoit quelque beste les pauvres garçons estoyent là crians comme chiens après la curée... les peaux de telles seiches et les os paravant rongez des chiens estoyent recueillis des rues et du fumier... Brief la misere estoit si grande qu'il n'estoit possible de plus"* (62). Au temps du siège de Paris de 1590 Aubigné évoque *"les farines d'avoines (qui) avoyent fait crever premièrement les jambes puis le ventre à trente mille personnes... on se batoit pour le partage des charongnes et des orties et des choses plus horribles..."* (63). Pire encore, selon Pierre de l'Estoile, on en vient à imaginer, dès la mi-juin, après environ six semaines de siège, un sinistre coupe-faim, il s'agissait: *"...de faire passer sous la meule et par le moulin les os des morts qui sont (au cimetière des) Innocents, et les réduire en poudre, pour icelle trempée et mollifiée avec de l'eau en faire du pain, qui pourrait servir pour nourrir ceux qui n'avaient point de blé ni moyen d'en avoir" ... à la mi-août, "la famine était tellement renforcée et la nécessité accrue, que le pain fait des os de nos pères, qu'on appelait ici "le pain de madame de Montpensier", pour ce qu'elle en exaltait partout l'invention (sans toutefois en vouloir tâter), commençait d'être en usage, mais lequel toutefois ne sura guère, car ceux qui en mangeaient en mouraient: comme aussi il avait été fait pour cela, selon le dire de beaucoup"* (64).

Ainsi se répètent les affres de la faim éprouvées à Sancerre. Un mois à peine après le début du siège (c'est-à-dire début mars 1573) les vivres commencent à manquer. Début avril, on abat, pour la première fois, un âne pour le manger. En mai, c'est au tour des chevaux de servir de viande de boucherie (65). Les prix flambent:

"la chair de cheval se vendoit deux testons la livre, une teste huict livres, un foye cinq escus" (66). En juin, on passe aux chiens et le pain est rationné. En juillet, faute de farine, on trompe la faim comme on peut; entre autres "il n'y eut point d'herbes qui ne fussent arrachées, quoiqu'elles donnassent la mort, pourvu qu'elles peussent remplir. Enfin le suif n'estant plus que pour les plus riches, ils firent du pain de paille haschée et d'ardoize, y meslant du fumier de chevaux et tout ce qu'il pensoit avoir quelque suc" (67). On finit même par manger les six vaches qu'on conservait pour alimenter les nourrissons que les mères sous-alimentées ne pouvaient plus nourrir (68). Ainsi explique Jean de Léry "la disette et famine a tué à Sancerre en moins de six semaines, six fois plus de peuple que le glaive n'a fait en sept mois et demy qu'a duré le siège" (les opérations militaires proprement dites ont coûté la vie à 77 personnes en 8 mois) (69).

Pour Jean de Léry ces épreuves font resurgir le souvenir de la famine qui sévit sur le "Jacques" au retour du Brésil. "Au retour d'un voyage que je feis en la terre du Bresil dite Amerique, en l'an 1558," écrit-il "ayans demeurez et branlez cinq mois sur mer sans mettre pied à terre, et durant la famine que nous eusmes d'un mois, nous fusmes contraincts de manger des rondaches de cuir sec, faites de la peau d'un animal gros comme un taureau d'un an que les sauvages appellent "Tapiroussou", mais nous les mettions seulement rostir sur les charbons par petits morceaux: et ne peusmes trouver l'invention de les amollir comme nous avons faict les peaux seiches à Sancerre" (70). Précisément, le chapitre XXII de l'Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil où se trouve narré le périlleux retour vers la terre de France, fait par trois fois mention de la famine à Sancerre. Pour la dernière Jean de Léry en vient même à glisser une confidence sur sa personne, lui qui parle si peu de son moi intime et de son corps: "Vray est que pour l'esgard de l'estomach, je l'ay tousjours eu depuis fort foible et debile: de façon qu'ainsi que j'ay tantost touché, la recharge que j'eu il y a environ quatre ans durant le siege et la famine de Sancerre estant intervenue, je puis dire que je m'en sentiray toute ma vie" (71). Physiquement, donc, Sancerre hante pour toujours Jean de Léry. Mais ce n'est pas tout.

La disette croissant, la maroquinerie et autre sellerie, comme l'explique Jean de Léry, en viennent à servir de succédané à la viande: "Les peaux de tabour, les fonds de cribles trouez et percez, les colets de buffles et autres, principalement ceux de cuir blanc, furent descoussus, desclouez, lavez et batus, comme lexive, cuits, fricassez et mangez"... "les licols, poitrals (cropières et tous autres harnois de cheval, (principalemnt de cuir blanc) tant vieux et usez fussent-ils, estoyent coupez par pieces, bouillis, grillez et fricassez"... "Les enfants aussi qui avoyent des ceintures de cuir les mettoyent sur les charbons, et s'en desjunoyent comme d'un boyau de tripes" (72). Mais cela ne suffit bientôt plus: "...les cuirs et les peaux commenceans à faillir, et à diminuer, les plus subtils et ingenieux commencerent à taster et faire essay du parchemein: ce qu'ayant bien succédé, la presse y fut telle que non seulement les peaux de parchemin blanc furent mangees, mais aussi les lettres, tiltres, livres imprimez et escripts en main, ne faisant difficulté de manger les plus vieux et anciens de cent à six vingt ans. La façon de les apprester estoit de les faire tremper un jour ou deux (selon que la nécessité le permettoit), les changer souvent d'eau, les bien racler avec un couteau: puis les faisoit-on bouillir un jour ou demy jour, et jusques à ce que qu'ils fussent attendris et amollis: ce qui se cognoissoit lors qu'en les rompant et tirant avec les doigts on les voyoit glutineux: et ainsi on les fricassoit comme tripes, ou bien on les apprestoit avec herbes et especes en façon de hochepot: mesmes les soldats par le corps de garde, et autres par la ville les frottoyent et graissoyent du suif de la chandelle, et les ayans mis un peu griller sur les charbons les mangeoyent ainsi. J'en ay

aussi veu manger où les caracteres imprimez et escripts en main apparoissoyent encores, et pouvoit-on lire dans les morceaux qui estoyent au plat tous prests à manger" (73). Que Léry mentionne cet étrange repas, ce n'est peut-être pas seulement pour ajouter un fait vrai de plus à son récit. A ses yeux, il y a probablement dans cette scène une dérisoire parodie du Verbe qui se fait chair. Ces écrits dévorés préfigurent des gestes tout aussi contre-nature et plus blasphématoires encore, évoqués quelques pages plus loin.

Dans Sancerre affamée le crime d'anthropophagie est commis. Le 21 juillet, le vigneron Simon Potard et sa femme Eugene, poussés par la vieille femme qui vit avec eux, Philippes de la Feuille ou l'Emeric, dépècent et mangent du cadavre de leur fillette de trois ans, morte "*de faim et de langueur*". C'est Jean de Léry qui découvre l'horreur et il en vomit de dégoût: "*ayant veu l'os, et le test de la teste de ceste pauvre fille, curé, et rongé, et les oreilles mangées, ayant veu aussi la langue cuite, espesse d'un doigt, qu'ils estoyent prests à manger, quand ils furent surprs: les deux cuisses, jambes et pieds dans une chaudière avec vinaigre, especes et sel, prests à cuire et mettre sur le feu: les deux espauls, bras et mains tenans ensemble, avec la poitrine fendue et ouverte, appareillez aussi pour manger, je fus si effroyé et esperdu, que toutes mes entrailles en furent esmeues*" (74). L'enquête rapidement diligentée révèle le lourd passé de ces parents terribles. Ils sont, en fait, mis au ban, depuis dix ans, de la communauté pour leur inconduite et leur forfaits. Mauvais réformés, les époux Potard ont d'abord vécu en concubinage, avant de "*s'aller épouser à la papauté*". Francs buveurs, gros mangeurs, ils maltraitent leurs enfants et le père a déjà trempé dans un meurtre, semble-t-il. Ils sont finalement condamnés à mort. Néanmoins, rien ne semble excuser, ni effacer pour Jean de Léry cet acte de cannibalisme qui le frappe profondément. Il figure, ainsi, dans la première version du texte de *Histoire mémorable du siège de Sancerre*, celle rédigée, aux environs du 20 août, au moment de la reddition, où s'expriment, probablement, assez spontanément les émotions et les souvenirs les plus vifs quant aux événements récents (75). Pour Léry, le traumatisme est d'autant plus fort qu'il le renvoie, une fois encore, à l'expérience brésilienne, tant et si bien qu'on a pu parler d'une "obsession cannibale". A propos de Philippe de La Feuille, il parle de l'appétit particulier pour la chair humaine des femmes les plus âgées qu'il a observé chez les "*Sauvages Ameriquains*": "*Car d'autant (comme j'ay dit cy devant) qu'ils mangent les prisonniers prins en guerre, si tost qu'elles en voyent un, elles ne cessent de pourchasser qu'on le tue (avec la solennité qu'on y observe) mesmes la chair estant sur le "boucan", qu'ils appellent, c'est-à-dire, sur un gril de bois eslevé de trois pieds, elles sont tousjours aupres et alentour pour lecher la graisse qui degoutte le long des bastons, et disent en leur langage, "yगतou", c'est-à-dire, il est bon...*" (76). Dès lors, c'est la barbarie qui est mise en question (77). Mais il en ressort que les Indiens ne sont pas les plus sauvages. Au chapitre XV de *Histoire d'un voyage*, Jean de Léry qui s'est ingénié à détailler "*Comment les Ameriquains traittent leurs prisonniers prins en guerre et les cérémonies qu'ils observent tant à les tuer qu'à les manger*" termine en évoquant l'"*execrable boucherie du peuple françois*" durant les guerres de religion et plus particulièrement le supplice d'un nommé Coeur de Roy à Auxerre qui fut dépecé et dont on grilla le coeur pour le manger. Ce qui conduit Jean de Léry à affirmer en conclusion que la cruauté des sauvages mangeurs qui se limite à leurs ennemis est moins abominable que celles des Français qui "*se sont plongez dans le sang de leurs parens, voisins et compatriotes*" (78). Or ce thème est déjà développé dans *Histoire mémorable*: "*Car combien*" explique-t-il "*que j'aye demeuré dix mois entre les Sauvages Ameriquains en la terre du Bresil, leur ayant veu souvent manger de la chair humaine... si n'en ay-je jamais eu telle terreur que j'eus frayeur de voir ce piteux spectacle, lequel n'avoit encores (comme je croy) jamais esté veu en ville assiegée en nostre France*" (79). Au

fond, ce qui est montré c'est l'irruption du Mal (80). C'est moins le caractère néfaste de l'action des assiégeants qui est en cause que la dénonciation plus universelle des travers de l'humanité (81).

Il ne saurait, en être autrement dans la mesure où Jean de Léry, essentiellement, est un pasteur. Le ministère de la Parole est sa raison d'être et sa mission est l'institution de la religion chrétienne dans sa Vérité, pour reprendre le titre du grand ouvrage de Calvin (82). Il n'est qu'à rappeler la manière dont Théodore de Bèze introduit une référence (discrète mais plutôt flatteuse) à Jean de Léry à la fin du passage qu'il consacre dans son Histoire ecclésiastique à l'Amérique de Villegaignon. Il renvoie le lecteur à "... *l'histoire de ce voyage, mise en lumière par Jean de Léry, témoin oculaire et depuis appelé au ministère de l'Evangile*" (83). L'auteur de l'Histoire mémorable du siège de Sancerre exerce ses fonctions au moment où s'édifie le protestantisme français. Par bien des points on peut dire de lui qu'il est un bâtisseur d'Eglise.

UN PASTEUR A L'OEUVRE

Jean de Léry, au moment où il s'embarque pour le Brésil, on le sait, a entamé sa formation pastorale à Genève. C'est d'ailleurs ce qui l'engage à partir, pour répondre à la requête de Villegaignon, avec d'autres "*escoliers, qui pour lors estudioyent en theologie*". Il explique au début du récit de son voyage, ajoutant que c'est "*tant pour la bonne volonté que Dieu m'avait donnée dès lors de servir sa gloire, que curieux de voir ce monde nouveau...*" (84). Retour d'Amérique, Jean de Léry revient à Genève, entre 1558 et 1562, pour achever ses études (85).

Jean Calvin (1509-1564) qui s'y est installé, depuis 1541, a alors surmonté la vague de contestation de 1552-1555. Malgré une santé chancelante, il règne désormais en maître dans la cité et il est en mesure d'achever son oeuvre (86). Ses efforts portent particulièrement sur l'éducation: il s'agit autant de consolider sa victoire à l'intérieur que d'assurer la diffusion du calvinisme à l'extérieur. Dans cette perspective sont publiés en juin 1559 les ordonnances ou statuts du collège de Genève. Il s'agit d'un établissement à double vocation: l'enseignement secondaire d'une part et l'enseignement supérieur de l'autre (ce que l'on appelle l'"*Académie*"). Théodore de Bèze en est le principal responsable: il veille à la formation autant théorique que pratique des futurs pasteurs (87). Celle-ci consiste, en effet, en l'étude poussée de la théologie de Calvin, bien sûr, complétée par celle du latin, du grec et de l'hébreu. Mais elle passe aussi par l'affectation temporaire des étudiants à des charges de diacres ou de maîtres d'école, au contact des fidèles dans les villages proches de Genève. Ils sont chargés de l'assistance et des oeuvres, ils enseignent aux enfants à chanter les psaumes; ils peuvent même remplacer le pasteur et administrer les deux sacrements calvinistes: le baptême et la cène. Ils reviennent ensuite à Genève où ils subissent un dernier examen pour prendre rang dans la "*Compagnie des pasteurs de Genève*": on leur offre un thème de prédication et le jury composé de pasteurs et d'anciens, juge de leur aptitude au ministère (88).

Le développement de l'Académie de Genève correspond à une phase d'embellie de la Réforme française: entre 1559 et 1572, les protestants oublient momentanément le "complexe du martyr" qui les a caractérisés jusque là (et qu'ils retrouvent après la Saint-Barthélemy) pour prendre conscience de leur force. De souffrante qu'elle était, l'Eglise réformée devient militante: elle s'organise (89). Entre le 25 et le 29 mai 1559, un synode réunit à

Paris les représentants d'une douzaine des communautés de tout le royaume. Il élabore les textes fondateurs du protestantisme français: une "*Confession de Foi*" et une "*Discipline ecclésiastique*" sur le modèle calviniste (90). Dans cette phase conquérante le rôle des pasteurs s'affirme. Calvin envoie de façon régulière des ministres en France (121, entre 1555 et 1566, partent de Genève). Les préoccupations du Réformateur rencontrent celles des fidèles qui, en rupture liturgique et sacramentelle avec le catholicisme, attendent beau coup de ces "missionnaires". La correspondance qu'établissent les communautés fraîchement calvinistes avec les autorités genevoises susceptibles de leur fournir un homme de Dieu le montrent bien.(91). C'est le temps où l'on "*dresse*" des églises. Ainsi, pour reprendre le langage des calvinistes, l'encadrement de la communauté des fidèles est assuré par un consistoire, émanation de cette communauté (il comprend des anciens et des diacres) de même que par un pasteur. C'est un gage de cohésion et de stabilité par rapport à l'église "*plantée*" qui, si elle possède parfois un consistoire ne jouit pas des prêches d'un pasteur installé à demeure. Mais quoiqu'il en soit, et c'est là une rupture fondamentale avec le catholicisme, le pasteur ne peut exercer son ministère que s'il est accepté et élu par le consistoire (92).

Or Jean de Léry qui devient pasteur à Belleville-sur-Saône, en 1562, satisfait parfaitement, semble-t-il, à toutes les exigences. Il fait montre des qualités indispensables à sa fonction. Tout dans son comportement illustre les vertus évangéliques dont le clergé catholique, alors, selon ses détracteurs, ne fait guère montre (93).

Il y a, pour commencer la probité qu'il manifeste. Dans une certaine mesure Jean de Léry est un homme en procès. Il est, en butte, on le sait, à André Thévet (1533-1567) dans l'Histoire d'un voyage (94). De même, il écrit l'Histoire mémorable du siège de Sancerre en manière de réponse à Jean de La Gessée (ou La Jessée) (1550 - après 1595). Ce rimailleur gascon se trouvait être compatriote et ami de Monsieur de Sarrieu, le lieutenant de La Châtre durant les opérations. Sans être aller sur place et ne connaissant les faits que par oui-dire, il s'est mêlé d'écrire un Nouveau Discours sur le Siège de Sancerre (La préface porte une dédicace à Sarrieu datée du 20 avril 1573). Or ce texte truffé de références historiques mais fort peu conforme à la réalité. "*Aussi ay-je esperance*" écrit Jean de Léry, dans son adresse au Lecteur, au début de sa propre relation "*que cela sera aysé à recognoistre à tous ceux qui ont esté sur les lieux, et qui ont veu pour le moins une partie de ces choses, sans s'arrester à ce que quelqu'un de dehors en peut avoir escrit, n'ayant eu n'y le moyen d'en sçavoir, ny le soin d'en remarquer autant que moy*" (95). Mais son souci est moins la promotion personnelle que la réalisation d'une prédication collective. Pour lui, il ne s'agit pas simplement de rétablir la vérité. Sa préoccupation première est l'édification (96).

Jean de Léry, ainsi, est et veut être un homme juste. Il le montre en prenant la défense de Villegagnon, attaqué sur la pureté de ses moeurs (97). De même à Sancerre il n'hésite pas à dénoncer son propre camp en dénonçant les erreurs et les faiblesses: l'impéritie catastrophique du bailli Johanneau, avant le siège, qui néglige d'approvisionner la cité, alors que se prépare le siège en janvier 1573: "*Ce mespris et nonchalance d'aucuns, causa beaucoup de meaux... dont s'ensuyvit l'extreme famine au mois de Juin, Juillet et Aoust...*" (98). Il dénonce aussi la lâcheté des cinq députés envoyés à la cour, en octobre 1572, pour défendre le bon droit des réformés sancerrois à refuser de se plier aux injonctions royales, visant à faire appliquer, à la rigueur, les dispositions restrictives de l'Edit de 1570: ils demandent pardon "*comme malfaiteurs*" (99). Il fait aussi mention

des profiteurs: *"et sur cecy je ne puis taire que la cupidité insatiable de ceux qui vendoyent si chèrement ces choses aux pauvres gens, ja fort affligez d'ailleurs, ne demeura pas impunie: car comme il leur a esté souvent remonstré par la parole de Dieu, telles Sansues sont tousjours crevees apres qu'elles ont esté bien pleines: et de faict presque tous qui avoyent ainsi amassé argent, et remplis leurs bourses de telle trafique, ont esté pilléz et ranconnez apres la reddition de la ville, par les soldats de l'ennemy"* (100). De même, il ne fait pas mystère des divisions des Sancerrois, en particulier au moment de la négociation de la capitulation: *"... Il y eut debat jusques a tiere espées et dagues dans la chambre dudict Conseil..."* (101). et de la discrimination dont les "habituez" (c'est-à-dire les réfugiés par opposition aux habitants). Ainsi aux prémices du siège quand une faction complote avec l'ennemi et tente de s'assurer du château: *"...mesmes y portoyent et faisoyent transporter leurs marchandises et plus precieux meubles, par ce (disoyent-ils) qu'ils ne s'asseuroyent en la ville, a cause des habituez, qu'ils disoyent les avoir menassez, si n'eust-on jamais pensé qu'ils eussent ainsi voulu quitter non seulement la piété mais toute humanité, trahissans l'Eglise de Dieu, où ils avoyent esté longtemps nourris, (mesmes aucuns d'eux y avoyent eu, et avoyent encores charge d'Anciens) leur ville, patrie, peres, meres, femmes et enfans, avec plus de trois mille personnes qui estoient lors à la ville, qu'ils mettoyent en proye, et à la mercy du glaive sanglant, tellement que si Dieu n'y eust pourveu, les povres refugiez fussent bien tombez de fievre en chauld mal"*. Au moment de la reddition, pour faire face aux exigences du vainqueur, le gouverneur Johanneau institue, pareillement, une taxe spéciale *"sur les habituez, lesquelz il cottisa à son plaisir, au grand mescontentement de plusieurs"* (102).

Dés lors, apparaît la compassion de Jean de Léry : il sait être aux côtés des pauvres et des malheureux. L'attention qu'il porte aux humbles et aux petits est révélée par les minutieux catalogues nominatifs des combattants et des blessés qu'il dresse, on l'a vu, à la fin de *l'Histoire du siège de Sancerre* (103). Elle appert aussi quand il parle, par exemple, d'une manière à la fois pudique et poignante, d'une petite orpheline allemande de six ans qui raconte, les larmes aux yeux, comment ses parents adoptifs ont été suppliciés sous ses yeux (104). Par son costume même, Jean de Léry se rapproche des plus modestes. C'est un homme qui paie de sa personne plutôt qu'il ne paie de mine. A la fin du XVI^e siècle, la soutane se répand dans le clergé catholique; mais les pasteurs sont loin de porter tous, comme on le voit sur les gravures de l'époque, un chapeau noir à larges bords et une longue robe de la même couleur à col et rabats blancs. Par mesure de précaution, en ces temps troublés, autant que par conviction, ils conservent très souvent l'habit de leur milieu ou de leur métier d'origine. Il faut ainsi peut-être imaginer Jean de Léry déambulant à Sancerre avec la défroque d'un cordonnier: c'était sa première activité et il l'a probablement poursuivie à Genève pour payer ses études (105). Si l'auteur de *l'Histoire* mémorable partage ainsi concrètement la condition des laïcs, il partage aussi profondément leurs émotions. Il n'y a qu'à lire ce qu'il dit du jeune Martinat qui participe activement à repousser une dangereuse attaque menée contre le château de Sancerre, en novembre 1572, et qui risque encore sa vie, en sortant à découvert, pour informer ses compagnons de la situation: *"... saultant les hayes, vignes et buissons, cria à ceux qui estoient sur la terrasse de Saint Denys (Jean de Léry en fait probablement partie) et aux autres sentinelles, Ne tirez pas, Messieurs, c'est Martinat, courage, courage, ils s'en veulent fuyr"* (106). Quand il n'y aurait pas la verve de Jean de Léry, les propos de François Béroalde de Verville (1558 - v.1612) témoigneraient de la sympathie que lui inspire ses semblables, non sans une pointe d'humour et un brin de goguenardise, toutefois. Ce conteur est le fils de Mathieu Béroald. Son enfance et sa jeunesse, on peut le supposer, ont été bercés par les souvenirs de son père,

rescapé de Sancerre et grand ami de l'auteur de l'Histoire mémorable. En tout cas, ce dernier revient à plusieurs reprises, en silhouette, dans ses oeuvres, notamment dans Le moyen de parvenir (publié vers 1610). Il l'y présente plaisamment aux prises avec ses ouailles. Il reprend, semble-t-il, ainsi un récit de Jean de Léry lui-même, puisqu'il fait parler un certain Léri qui raconte comment il a été amené à remplacer un pasteur qui rappelait trop brutalement aux habitants d'un petit village leur ignorance, leur indécence et leur incohérence et comment le syndic de la communauté lui a déclaré: "*Monsieur, vous estes agreable à tous nous autres, tant pource que vous estes bel homme, que principalement à cause qu'il n'y a ni rime, ni raison à tout votre fait*" (107).

Pourtant il faut dire que les propos de Jean de Léry sont parfaitement conformes, de toute évidence, à l'homilétique de Calvin pour qui la prédication est l'un des devoirs essentiels du pasteur (108). Il s'agit, comme le recommande le Réformateur, dans son 47e sermon sur la première Epître de Timothée de proclamer l'Evangile en visant "*l'utilité du peuple et le salut des âmes*", sans "*farder*" ses propos, ni "*chatouiller*" les oreilles de son auditoire (109). Or Jean de Léry parle vrai pour convaincre et donner sens. Concret dans le détail, son récit est construit suivant un procédé de dramatisation qui répond au schéma biblique. Assimilable à Jérusalem, par ses épreuves, Sancerre, pareillement, passe par l'élection d'abord, puis elle connaît la chute et, enfin, elle se trouve appelée à la résurrection. La cité est ainsi décrite au début de l'Histoire mémorable comme un lieu de perfection à l'image du cercle: "*Elle est assise au milieu, et comme au centre du royaume de France, au pays et Duché de Berry, sur une haute et roide montagne, et n'y peut-on arriver sans monter de toutes parts, tellement que le lieu et la place sont naturellement forts... Elle est en oval voire presque ronde...*" (110). Au terme du siège, la ville est menacée d'anéantissement: "*... on la vouloit raser, y semer du sel, et mettre un pillier au milieu de la place, où seroyent engravez ces mots, ICY FUT SANCERRE*" (111). Mais la Parole de Dieu qui surgit aux dernières lignes du texte ouvre, au terme de l'Histoire, de nouvelles perspectives: "*Vray est que comme le saint Prophete Ieremie, au livre de ses Lamentations, ne s'arreste pas tant à condamner les cruautez, sacs et ravages des Chaldeens, qui ruinerent la ville de Ierusalem, qu'il ne taxe aussi et face entendre aux Iuifs habitans, qui se disoyent le peuple de Dieu, que leur pechez en sont cause: aussi de mesme pouvons-nous dire que la ruine de l'Eglise de Sancerre, et des autres dissipées en la France, est advenüe non seulement par la cruauté des adversaires, mais aussi et principalement à cause du mespris des graces de Dieu, qu'elles avoyent receuës en si grande abondance, et nommément à cause de ceste maudite avarice, qui y a tant eu la vogue. Et pleust à Dieu qu'elle n'y regnast plus: car bien souvent ceux qui ont refusé d'assister à leurs povres freres, n'ayans voulu donner un sols à Dieu, ont provoqué son ire, qui a faict que le Diable et les ministres de l'Antechrist ont tout eu. Or le Seigneur qui a accoustumé de ruiner ses ennemis, en chastiant ses enfans, vueille appaiser son courroux, et avoir pitié des reliefs*" (112).

De cette manière, selon ce que préconise Calvin dans le 12e sermon sur la Deuxième Epître de Paul à Timothée, Jean de Léry distribue le message de l'Ecriture, aux Sancerrois (probablement) comme à ses lecteurs (clairement), à l'image du père de famille qui découpe des tranches de pain pour les plus jeunes: "*S'il y a un pain et que le maître de la maison ait des petits enfants qui ne puissent soulever ce pain qui sera grand et entier, si les petits enfants en veulent manger, pourront-ils mordre avec les dents en ce grand pain ? Ils trouveront la croûte trop dure. Ainsi donc, ils ne pourront manger beaucoup et demeureront affamés... comme un bon père, que le pain nous soit taillé, que les morceaux nous soient mis en la bouche et qu'on nous les mâche*". En somme,

il n'est pas question pour le pasteur, ministre de La Parole de Dieu, de faire de l'exégèse mais plutôt d'interpréter cette Parole en fonction des besoins de la communauté et des nécessités du moment (113). Il transmet ainsi la substance scripturaire simplement, brièvement et courageusement. Il ne parle pas "à demi-bouche". Il explique "sans fard ou simulation tout ce que le Seigneur veut que son Eglise connaisse", comme l'expose Calvin dans son Commentaire sur le livre des Actes des Apôtres (114).

C'est autant par son discours que par ses actes que Jean de Léry se montre digne disciple de Calvin. Il se conduit, en effet, d'abord et avant tout, en homme d'ordre; Si la douceur et la miséricorde ne lui sont point étrangères, elles ne sauraient être synonymes de laxisme et de faiblesse. La manière dont il réagit, comme il se trouve confronté à l'affaire des parents cannibales, est tout à fait révélatrice sur ce point. Il argumente avec conviction la sévérité de la sentence prononcée à leur encontre par le conseil de ville, de même que le caractère expéditif de son exécution. Arrêtés et incarcérés, le 21 juillet, ils sont suppliciés le 23: Simon Potard, le père coupable est brûlé vif, son épouse Eugène est étranglée. Philippe de La Feuille, la vieille femme indigne, instigatrice du crime, n'échappe au bourreau que parce qu'elle est morte en prison. Il ne s'agit pas seulement de punir comme ils le méritent de monstrueux délinquants. L'enjeu de ce châtement exemplaire dépasse des individus criminels: c'est l'avenir et la cohésion de la communauté qui sont en cause comme l'explique Jean de Léry: "... si on eust laissé passer cela, ou bien chastié de quelque legere peine, il estoit à craindre (comme on en voyoit desja assez d'indices) que la famine croissant les soldats et le peuple ne se fussent pas seulement addonez à manger les corps morts de mort naturelle, et ceux qui eussent esté tuez à la guerre ou autrement, mais qu'on se fust tué l'un l'autre pour se manger. Ceux qui n'ont point esté en ces extremitez, ne peuvent pas si bien comprendre toutes les circonstances de tel fait, et de telle matiere, que ceux qui les ont veu, et que Dieu en a retiré" (115). Face au forfait anthropagique, être impitoyable est aussi nécessaire que prophylactique. D'où le caractère public et spectaculairement dégradant de la mise à mort puisque "... le mary et la femme et le corps de ladicte vieille deterré, trainez de la prison sur une claye jusques au lieu du supplice" (116).

Il est tentant de faire de Jean de Léry un modèle de la pastorale calvinienne; mais ce serait oublier que le statut et la fonction de pasteur font encore, en son temps, l'objet de débats et de controverses. La tenue des synodes provinciaux et nationaux est régulièrement l'occasion de "déposer" ou de "censurer" des ministres trop libres ou trop zélés (117). C'est une Eglise calviniste encore en gestation qui affronte la tourmente des guerres de religion. Jean de Léry participe ainsi, du 6 au 8 mai 1572, au Synode national de Nîmes (le huitième depuis le Synode de Paris de 1559). Les délibérations permettent d'arrêter trois directives majeures révélatrices des problèmes rencontrés, alors, dans les communautés, à la base. D'abord le Synode recommande d'user de la plus grande modération à l'égard des apostats: il rappelle, en s'appuyant sur Saint-Augustin, qu'il est des remèdes mortels. Il s'agit probablement de tempérer la sévérité de certains pasteurs, trop enclins à exclure définitivement ceux qui, nombreux, dans un contexte de violence et de persécution abjuraient sous la pression. Ensuite il est précisé qu'"un Ministre ne sera eslu par un seul Ministre avec son consistoire, ains avec deux ou trois Ministres appelés audit consistoire". Il faut donc, à la fois, continuer à lutter pour maintenir l'esprit "républicain" du calvinisme contre toute tentative de dérive "monarchique" à la catholique; mais aussi, en empêchant que la cooptation ne soit systématique de s'assurer de l'orthodoxie et de la loyauté des pasteurs à Genève. Enfin, au terme du Synode de Nîmes, il est clairement notifié à chaque consistoire "si un ou plusieurs du peuple esmeuvent

débat... sur quelque point de doctrine ou de la discipline... de résoudre et apaiser le tout sans bruit et en tout douceur par la parole de Dieu" (118).

Jean de Léry exerce ainsi ses fonctions pastorales au milieu des traverses et des aléas. Sa carrière est particulièrement mouvementée. Au bout d'un an, en 1563, alors que se termine la première guerre de religion, il abandonne Belleville-sur Saône, sa première affectation, pour retourner à Genève. A la date 11 novembre 1564, il est inscrit sur la liste des pasteurs envoyés en France. Il s'agit pour lui, plus précisément du Berry, puisqu'il est affecté à l'église de Nevers, dressée depuis 1561 seulement. En 1569, on sait qu'il dessert l'église de La Charité-sur-Loire. Or la ville est, coup sur coup, assaillie par des troupes protestantes puis par une armée catholique. Les premières viennent de l'Empire, conduites par Wolfgang, duc de Deux-Ponts. Elles entrent à La Charité, à l'appel de la communauté réformée, en mai. Deux mois après, en juillet, Louis Prévost de Sansac vient assiéger la place avec 7000 hommes, 600 chevaux et 15 pièces d'artillerie. Mais il lève le camp, sans succès, début août. C'est au titre de pasteur de La Charité qu'il assiste, comme on l'a vu, au synode de Nîmes, en mai 1572. A peine est-il de retour que les contrecoups de la Saint-Barthélemy ensanglantent la cité, attaquée et prise par les mercenaires italiens du duc de Nevers: 22 huguenots sont égorgés. Plusieurs venaient d'Orléans et s'étaient réfugiés à La Charité pensant y trouver un asile sûr. Aussi un nouvel exode a-t-il lieu, pour Sancerre, cette fois, auquel Jean de Léry se joint. C'est la raison pour laquelle il se trouve là au moment du siège.

Après la reddition, il gagne Berne où l'accueillent les enfants de l'Amiral Gaspard de Coligny (119), première victime de la Saint-Barthélemy et patron de l'expédition au Brésil (ainsi François puis Louise de Coligny sont-ils les dédicataires de *Histoire d'un voyage en terre du Brésil*) (120). A l'avènement d'Henri III, en 1574, Léry revient en France pour devenir pasteur à Couches, en Bourgogne, un centre réformé actif. Il figure, à ce titre, en 1576, au Colloque de Châlons. Certains lui attribuent un court récit de 22 pages, le *Discours du siège tenu devant La Charité*, publié simultanément, en 1577, chez Jean de Lastre à Paris et chez Gibier à Orléans, sous la signature de I.D.L et daté du camp le 4 mai 1577. Ce texte se réfère à l'une des péripéties de la 6e guerre de religion: c'est une sorte de réédition des événements de 1569 et même de ceux de Sancerre, puisque le comte de Martinengo qui avait dirigé le premier siège de cette place en 1569, commande les opérations sous les murailles de La Charité en avril 1577. La place protestante finit par se rendre le 1er mai (121). Entre 1576 et le milieu des années 1580, on retrouve le nom de Léry sur les listes des participants aux synodes bourguignons, comme ministre de Couches et Saint-Bérain-sur-Dheune. Il semble qu'il ait écrit, par deux fois à Théodore de Bèze pour qu'il envoie des pasteurs dans la région de Beaune.

En 1589, toutefois, Léry est de retour en Suisse. Il exerce aux environs de Berne où les problèmes tant politiques, qu'économiques et même spirituels sont nombreux. L'auteur de *Histoire mémorable* est d'abord diacre (second pasteur) à Aubonne, à Vufflens et à Flavigny. Par la suite, le 6 février 1595, il devient pasteur de l'Isle, près de Montricher. Il se trouve alors dans une des régions les plus défavorisées du canton de Vaud, dans lequel ministres et consistoires sont aux prises avec l'autoritarisme du gouvernement bernois, tandis que la population souffre des malversations de ses administrateurs. Par ailleurs, sur le plan moral et religieux, la tendance est, à la fin du XVIe siècle, à un certain dogmatisme et la théologie devient de plus en plus polémique. Matériellement, enfin, la condition pastorale n'est guère reluisante. Les émoluments sont maigres

particulièrement pour les diacres et surtout les pasteurs de "patronage" (c'est-à-dire dont la paroisse dépend d'un seigneur "patron"): c'est le cas de Jean de Léry qui a affaire aux très pingres barons d'Aubonne. Il est à peu près sûr que les dernières années de Jean de Léry sont plutôt moroses. Mais il faut, tout de même, une épidémie de peste, en 1613, pour venir à bout de ce pasteur coriace qui meurt pratiquement octogénaire -il est né en 1534 (122).

Aux vicissitudes engendrées par les guerres de religion s'ajoutent, donc, pour rendre plus éprouvant encore le ministère de la Parole, les usages propres à l'Eglise calviniste. Celle-ci, on l'a vu, reposent sur une organisation privilégiant des structures représentatives horizontales qui contrastent avec celles, strictement verticales, de la société contemporaine et de l'Etat royal (123). En somme, le pasteur doit s'imposer à la communauté qui l'accrédite véritablement en tant que tel. Or, les circonstances sont telles qu'elles mettent à nu la vérité des caractères. Si Jean de Léry est et reste pasteur, c'est qu'au-delà d'une formation - par ailleurs remarquable, sans aucun doute - il fait preuve surtout d'évidentes qualités et d'une forte personnalité.

C'est un homme pratique, attentif au concret et à l'utile. Il a le sens de l'organisation. Au début de son récit, quand il décrit avec le symbolisme qu'on a remarqué le site de Sancerre, la manière dont il parle du village de Fontenay n'a pourtant rien d'abstrait: de belle fontaines s'y trouvent... *"où les Sancerrois (combien qu'ils ayent plusieurs puits dans la ville) vont ordinairement querir de l'eau, et laver les lexives"* (124). Mieux encore, durant le siège, pour permettre aux défenseurs de prendre du repos tout en restant dispos à la moindre alerte, il a l'idée d'installer des hamacs comme il l'a vu faire au Brésil: *"d'autant qu'il falloit par nécessité que tous couchassent aux corps de garde, je m'advisay de faire un lict d'un linceul lié par les deux bouts, et pendu en l'air à la façon des Sauvages Ameriquains, avec lesquels j'ay demeuré dix mois cequi fut incontinent imité et pratiqué de tous nos soldats, tellement que tous les corps de garde en estoient pleins. Ceux qui y ont couché diront avec moy que cela est fort propre, tant pour éviter la vermine, que pour tenir les habits nets, jionct qu'on ne se trouve si rompu que sur la paillasse, où les flasques, dagues, et armes blessent quand on est couché, et empeschent le repos: et si est-on plustost prest quand on crie Arme"* (125).

Pour aller à l'essentiel, Jean de Léry apparaît, d'abord et avant tout, comme un homme responsable et raisonnable: il est reconnu comme tel par ses compagnons comme par les ennemis. Il devient ainsi, on l'a vu, un porte-parole de la communauté. A la demande de Claude de La Châtre, il accompagne ainsi les députés de Sancerre, désignés en assemblée, qui partent le 16 août, à 8 heures, à Saint-Satur, pour négocier la capitulation (126). Pour ces raisons, par pragmatisme autant que par loyauté aux directives (synodales et calviniennes), c'est un homme de paix (127).

Il est d'avis, semble-t-il, de se rendre, dès le début d'août, en acceptant les conditions sérieuses et honnêtes proposées alors. Mais il n'est pas suivi:... *"si est-ce que plusieurs avoyent faict ceste resolution, de plustost mourir de faim l'un apres l'autre, et tenir bon jusques à demie douzaine de personnes, que de se rendre aux adversaires, desquels (attendu les massacres perpetrez aux autres villes, et l'envie et la dent qu'on sçavoit qu'ils portoyent à celle de Sancerre) on n'en attendoit nul autre mercy, ny meilleur marché, que passer au fil du glaive, si on tomboit entre leurs mains"*. L'entêtement des assiégés les conduit, ainsi, à accepter quelques jours

plus tard un accommodement bien moins favorable (128). La modération qui l'anime et le conduit à s'opposer à la violence, Jean de Léry y fait allusion dans la 4^e édition de *Histoire d'un voyage en la terre du Brésil* (celle de 1599). Il se trouve, explique-t-il, dans une place *"qui tenait pour les Huguenots"*. Il se rend de là dans *"une petite ville"*, proche, dont les habitants, catholiques, viennent d'être massacrés. Bouleversé par le spectacle -le sang ruisselle dans les rues- il fait creuser trois fosses pour enterrer les cadavres. Il réclame le châtement des coupables. Un soldat huguenot tente de frapper une femme qui a perdu cinq des siens. Léry s'interpose, les larmes aux yeux. Il menace *"que s'il la touchoit, lui ou moi, serions enterrez avec ceux qu'on commençoit ja d'entasser dans la fosse de la chapelle"* (129). Il faut remarquer que Jean de Léry ne donne de détails ni sur l'endroit, ni sur la date de cet incident: il a sans doute eu lieu avant le blocus de Sancerre, au printemps 1569, lors des troubles à La Charité sur Loire. Lorsqu'est rédigé cet ajout à la relation du voyage au Brésil, l'Edit de Nantes vient d'être promulgué et rencontre bien des difficultés dans son application. Sans doute, est-ce la raison pour laquelle Léry se montre discret: afin de ne pas attiser les passions. C'est aussi pourquoi, très probablement, il n'y a pas eu de seconde édition de *Histoire mémorable du siège de Sancerre*. Délibérément, il ne voulait pas continuer à alimenter la polémique protestante (130). En ce sens, Léry se rapproche, peut-être, du point de vue pacifiant de Philippe Duplessis-Mornay (1549-1623) - berrichon d'origine, par ailleurs. L'expérience des misères de la guerre au quotidien conduit le modeste pasteur aux mêmes conclusions que celles du brillant conseiller d'Henri IV. Ce dernier mobilise son talent littéraire et les ressources de son éloquence pour convaincre le parti protestant qui s'exprime par la tenue régulière d'assemblées politiques de se rallier à l'entreprise de réconciliation menée par le Béarnais. Il n'oeuvre pas seulement ainsi en efficace agent du pouvoir henricien: *"tout indique au contraire dans sa correspondance qu'il agit en conciliateur parce qu'il est convaincu qu'une rupture entre l'assemblée et le roi conduirait inmanquablement à la reprise des guerres civiles, ce qui serait catastrophique pour les églises réformées du royaume"* (131). C'est ce qu'il défend notamment dans une brochure, le *Brief Discours*, de 1597 qui prépare les esprits à l'Edit de Nantes.

En ne continuant pas à travailler le texte de *Histoire mémorable*, Jean de Léry laisse de côté une partie de son oeuvre et une partie de son existence. Pourtant, il ne s'agit vraisemblablement pour lui ni d'une frustration, ni d'un abandon. Il est, en effet, par métier autant que par caractère, profondément un musicien. Sa formation et la liturgie calviniste se conjuguent probablement à des goûts personnels qui le conduisent, par exemple, au Brésil, à noter une mélodie tupi (132). En d'autres termes, il est d'abord soucieux d'harmonie. Or celle-ci n'existe que dans la composition et la modulation. Ainsi il est sensible aux effets croisés, en écho, des notes et des mélodies qui reprennent si bien les chiasmes scripturaires. Dans la grande quête de la vérité, parce qu'il est un pasteur, il peut sans contradiction ni problème revendiquer les objectifs de l'historien et tenir le discours d'un homme de lettres. Dans la logique calvinienne, il participe à une approche rigoureuse et lucide des hommes et des choses. On ne saurait trop rappeler combien Calvin est attaché au désenchantement du monde, fuyant les prodiges et le merveilleux (133). Il faut aussi rappeler qu'il vit une spiritualité exigeante qui rend Dieu proche, infus dans l'immédiat et le concret de l'activité de chacun et, dans le même temps, lointain et tout puissant, distribuant parcimonieusement sa Grâce. Qu'on lise Sancerre ou le Brésil, il faut se souvenir qu'on a affaire à un homme dont la préoccupation hebdomadaire sinon quotidienne est de réunir et de faire exister une communauté dans la prière. Or cela n'est jamais mieux réalisé que dans le chant des psaumes. Comment ne pas penser particulièrement au début du Psaume 68, celui "des batailles" et des épreuves des huguenots ? Jean de Léry, en assemblée comme

dans la solitude, l'a médité et entonné, sur la musique de Claude Goudimel (v.1520-1572) -qui périt à la Saint-Barthélemy- dans la traduction de Théodore de Bèze: "*Que Dieu se monstre seulement,/ Et on verra soudainement/ Abandonner la place...*" (134). Les vers du disciple de Calvin font là magnifiquement et inextricablement s'enchaîner dans une même phrase la supplique et l'action de grâce. De la sorte, pour Jean de Léry, homme de foi, qui vit et fait vivre la Parole de Dieu, il n'est pas question dans ce qu'il écrit (et tout particulièrement dans *l'Histoire mémorable du siège de Sancerre*) de trahir un seul aspect de la réalité, pas plus que de nier la présence déchirante du Mal, mais bel et bien de les traverser.

NOTES:

Traiter de Jean de Léry au siège de Sancerre et du texte de *l'Histoire Mémorable* qui s'y rapporte, c'est forcément marcher sur les brisées de deux remarquables spécialistes de cette oeuvre: Géralde Nakam qui en a procuré une édition commentée, en 1975, et Bruna Conconi, de l'Université de Bologne, qui lui a consacré une thèse de doctorat, en 1992. Aussi ces quelques pages ne sauraient prétendre qu'à poser de menus éclaircissements.

(1) Brantôme, *Oeuvres*, t.5 "Grands capitaines françois", ed. Lalanne, p.182 - Brantôme, op.cit., t.9 "Des Dames", id., p.422. L'auteur rapproche les Sancerroises des Siennoises ainsi que des Dames de Péronne assiégée par le Comte de Nassau, en 1536, et de celles de Vitré lors du siège par Mercoeur en 1589 ou encore de Carthage: "*Les femmes de Sancerre en ces guerres civiles et leur siège, furent recommandées et louées des beaux effets qu'elles y firent en toutes sortes*". Le terme "huguenot" est employé de manière péjorative au XVI^e siècle par les détracteurs de la Réforme. Il n'est pas question pour l'auteur de reprendre à son compte cet usage, mais plutôt d'imiter les protestants eux-mêmes qui l'ont fait leur fièrement.

(2) L'Estoile (Pierre de), *Journal pour le règne de Henri IV (1589-1600)*, ed. Louis-Raymond Lefèvre, Gallimard, 1948, p.62-63 (note): il s'agit d'une variante de l'édition de 1736 se rapportant à la date du dimanche 5 août 1590. Pierre de L'Estoile fait allusion à la rébellion de la cité flamande de Gand, en 1540, contre l'autorité de Charles Quint dont c'était la ville natale. De plus, dans la suite de cette variante, l'auteur du *Journal* relate la réponse de Henri IV qui explique que "*L'exemple de Sancerre et des Gantois est impertinent. Ceux de Sancerre s'étaient résolus à ces extrémités sur les violences par lesquelles on leur voulait ôter leurs biens, la liberté, leur religion et la vie*". Hostile aux ligueurs, P. de L'Estoile est, à leur égard, relativement fiable.

(3) *Journal du siège de Paris en 1590*, éd. Léon Willem, Paris, 1876, pp.307-308.

(4) La Popelinière (Lancelot Voisin de), *La vraie et entière histoire des troubles*, édition 1573, p. 5.147 b
édition 1578, t.1, Bâle, Barthélemy Germain, p.157-159

(5) Goulart (Simon), *Mémoires de l'estat de la France sous Charles IX*, t.2, 1576,
y figure une chronique détaillée du siège de Sancerre de 1573:
pp.68,86,95,120,165, 218, 245, 250

Goulart (Simon), *Trésor d'histoires admirables et mémorables*, Cologne, Samuel Crespin,
t.2, 1610-1614, chapitre "Famines" pp. 740-762.

(6) Aubigné (Agrippa d'), *Histoire Universelle*, t.4, 1573-1575,
éd. de Ruble, S.H.F, 1890, p.36-46

Aubigné (Agrippa d'), *Tragiques*, "Misères", v.483 à 562, 605,"Fers", v.1282.

Voir Nakam (Géralde), "Une source des Tragiques, l'Histoire mémorable de la ville de Sancerre de Jean de Léry", B.H.R. 1971, XXXIII, p. 177 et suiv.

(7) Conconi (Bruna), "*Verità storica e strategia poetica : l'uso del tragico nell' "Histoire memorable" di Jean de Léry*", Studi di Letteratura Francese XVIII. Tragedia e sentimento del tragico nella letteratura francese del Cinquecento. - Florence: Leo S. Olschki, 1990, p.295 (note 7).

(8) *Histoire des choses memorables advenues en la terre du Bresil, partie de l'Amerique Australe, sous le gouvernement de N. de Villegaignon depuis l'an 1555. jusques à l'an 1558, s.l., 1561* (Arsenal Réserve Cabinet 8 H 18345). Je remercie vivement Catherine Magnien pour cette référence.

Jean de Léry aurait rédigé, de retour à Genève, une note sur "La persécution des fidèles en terre d'Amérique" pour *l'Histoire des Martyrs* de Jean Crespin. Voir Nakam (Géralde), *Au lendemain de la Saint-Barthélemy, guerre civile et famine: Histoire mémorable du Siège de Sancerre (1573) de Jean de Léry*, éditions anthropos, 1975, p.19. Voir Crespin (Jean), *Histoire des martyrs*, 1619, in-4°, p.432-438.

- (9) Nakam (Géralde), Au lendemain de la Saint-Barthélemy, guerre civile et famine: Histoire mémorable du Siège de Sancerre (1573) de Jean de Léry, éditions anthropos, 1975, p. 31
- (10) Garrisson (Janine), Tocsin pour un massacre, la saison des Saint-Barthélemy, Le Centurion, Paris, 1968, p.138 et p.142. Les propos de cet ouvrage sont largement repris dans Garrisson (J.), La St-Barthélemy, ed. Complexe, Bruxelles, 1987. Voir aussi Crouzet (Denis), La nuit de la St Barthélemy; Un rêve perdu de la Renaissance, Fayard, Paris, 1994. Sur la controverse entre les deux auteurs à ce sujet voir la revue l'Histoire n°177, mai 1994.
- (11) Léry (Jean de), Histoire d'un voyage en la terre du Brésil, ed. F. Lestringant, Livre de poche, 1994, p.376. les violences perpétrées à Auxerre et mentionnées dans le même passage ne figurent parmi celles citées par les spécialistes durant la "saison des Saint-Barthélemy". Voir Jouanna (Arlette), Boucher (Jacqueline), Biloghi (Dominique), Le Thiec (Guy), Histoire et dictionnaire des guerres de religion, coll. Bouquins, Robert Laffont, 1998, p.203-204 et p.210. Les événements auxerrois datent des prodromes et du début des guerres de religion. F. Lestringant renvoie à Bèze (Théodore de), Histoire ecclesiastique des Eglises réformées au royaume de France, Jean Remy, Anvers, 1580, t. II, livre II, p.22. Le même ouvrage au livre V, p.768-69, mentionne des violences anti-huguenots à Auxerre, début octobre 1561, c'est aussi le cas au livre VII, p.405-406, en août et en octobre 1563.
- (12) Aubigné (Agrippa d'), Histoire Universelle, ed. de Ruble, S.H.F, t.4, 1890, p. 152-165 - Goulart (Simon), Thésor d'histoires admirables et mémorables, Cologne, Samuel Crespin, t.2, 1610-1614, p. 743-746.
- (13) Garrisson-Estèbe (Janine), Protestants du midi, Privat, 1980, p.177-224 - Nakam (G.), op.cit, p.340.
- (14) Conconi (B.), op.cit., p.297- Nakam (Géralde), op. cit., p.175.
- (15) Nakam (G.), id., p.179-180.
- (16) Delumeau (Jean), La civilisation de la Renaissance, Arthaud, réed.1984, p.182-191- Corvisier (André) s.d, Histoire militaire de la France, tome 1 "des origines à 1715" (sous la direction de Philippe Contamine), P.U.F, 1992, p.321-322 - Nakam (G.), id., p.70-71.
- (17) Nakam (G.), id., p.345-348 et p.247
- (18) id., p.248-49.
- (19) Corvisier (A.), op.cit. p. 322-323:
- (20) Nakam (G.), id., p.241-243.
- (21) id., p.259.
- (22) id., p.357-361.
- (23) id., p.49.
- (24) id., p.44-45 - Bien après les guerres de religion, à l'époque des troubles du début du règne de Louis XIII, Sancerre est encore un objectif militaire. Deux libelles en témoignent:
- Manifeste de ce qui s'est passé en la ville et chasteau de Sanserre, 1616, BNF, s.l., Lb36.872, publié en annexe des Relations du siège de Sancerre en 1573, par Jean de La Gessée et Jean de Léry, conformes aux éditions originales, suivies de diverses pièces historiques relatives à la même ville, ed. L. Raynal, Bourges, 1843, p. 163-170.
- La prise de la ville et chasteau de Sanserre par Mgr le Prince de Condé, le samedi 29 mai 1621, publié en annexe des Relations du siège de Sancerre en 1573, par Jean de La Gessée et Jean de Léry, conformes aux éditions originales, suivies de diverses pièces historiques relatives à la même ville, ed. L. Raynal, Bourges, 1843, p.171-79.
- (25) Monluc (Blaise de), op.cit., p.256-336.cf G. du Vair sur méfaits famine
- (26) Aubigné (Agrippa d'), Histoire Universelle, ed. de Ruble, S.H.F, t.4, 1890, p. 152-165.
- (27) Goulart (Simon), Thésor d'histoires admirables et mémorables, Cologne, Samuel Crespin, t.2, 1610-1614, p. 743-746.
- (28) Corvisier (A.), op.cit. p. 323 - Babelon (Jean-Pierre), Henri IV, Fayard, 1982, p.471-74, p.487-99, p.508-09, p.517-19, p.583-96, p.620-22.
- (29) Boucher (J.) - Jouanna (A.) et alii, Dictionnaire des guerres de religion, Bouquins, Robert Laffont, 1998, p.205-207.
- (30) Nakam (G.), id., p.55-60 et p.70-71 - Supplisson (Maurice), L'artillerie au siège de Sancerre en 1573, extr. Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher, Bourges, 1915.
- (31) Monluc (Blaise de), Commentaires, ed. P. Courteault, La Pléiade, Gallimard, 1964, p.837.
- (32) Nakam (G.), id., p.238
- (33) Monluc (B. de), op.cit, p.318. A Lusignan, en Poitou, en 1574, le drame se joua autrement. Le commandant des forces assiégeantes refusa de laisser sortir les "*Damoiselles enceintes*", voulant par là hâter la reddition des assiégés:.. "*la haine qu'il portoit aux assiegez, de religion contraire à la siene, fut plus forte alors en lui, que l'humanité et la courtoisie familière aux princes, seigneurs et gentilshommes françoys*" voir Goulart (S.), op.cit., p.743.

- (34) Nakam (G.), id., p.243: "... *mais ceus qui eurent la charge de les faire sortir, et faire la recherche ne s'en acquiterent pas, ains partie par paresse, partie se laissans gagner à la clameur d'aucuns, ils ne mirent personne hors des portes. Ce qui fut cause d'un grand mal et default: car ceux qui fussent sortis lors, pouvoient aisement passer, et s'en aller où ils eussent peu: et si, cela eust empesché la grande famine, qui les a presque tous emportze depuis, et a faict beaucoup souffrir et endurer les autres...*".
- (35) Nakam (G.), id., p.304.
- (36) id., p.317.
- (37) Aubigné (A.d'), op.cit; p.159.
- (38) Nakam (G.), id., p.319.
- (39) id. p. 314.
- (40) id. p. 308-309
- (41) id. p.308 et p.323-24.
- (42) id. p. 313.
- (43) id., p.326-27 et p.331-33.
- (44) Crouzet (Denis), Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, Seyssel, Champ Vallon, 1990, t.II, p. 399-400 notamment.
- (45) Boucher (J.) - Jouanna (A.) et alii, Dictionnaire des guerres de religion, Bouquins, Robert Laffont, 1998, p.207-214. Le siège de La Rochelle dure du 11 février au 6 juillet 1573.
- (46) id. p.209 - La Noue (François de), Discours politiques et militaires, Droz, Genève, 1967, discours XXVI, p.717-721
- (47) Nakam (G.), id., p.52-55
- (48) Nakam (G.), id., p.52-55 et p. 321.
- (49) Montaigne, Oeuvres complètes: Journal de voyage en Italie, La Pléiade, Gallimard, 1962, p.1128.
- (50) Jouanna (Arlette), Le devoir de révolte, Fayard, 1989, p.283 et p.298.
- (51) Nakam (G.), id., p.61-62
- (52) id. p.62. A Montargis, les réformés bénéficiaient de la protection de Renée de France, fille de Louis XII et sympathisante de leur cause.
- (53) id. p.67, p.25
- (54) Haag, La France protestante, art. "Béroald"
- Nakam (G.), id. p.65 et p.325. On compte parmi ses élèves: Montaigne, Pierre de l'Estoile, Aubigné et Jean de la Gessée.
- (55) id. p. 164-170.
- (56) Conconi (B.), op.cit., p.298 - Simonin (M.), "La version primitive inédite de l'Histoire des délivrances de la ville de Sancerre de Jean de Léry (août 1573)", in L'intelligence du passé: les faits, l'écriture et le sens. Mélanges offerts à Jean Lafond par ses amis, Université de Tours, 1988, p.127-137.
- (57) Nakam (G.), id., 230 et p.261-263.
- (58) id., p.226
- (59) Monluc (B. de), id., p. 327-28.
- Goulart (Simon), Trésor d'histoires admirables et mémorables, Cologne, Samuel Crespin, t.2, 1610-1614, chapitre "Famines" pp. 741
- (60) Goulart (S.), op.cit., p.743.
- (61) Goulart (S.), id. p.744-45.
- (62) Aubigné (Agrippa d'), Histoire Universelle, t.VIII, S.H.F, 1895, p.198.
- (63) L'Estoile (Pierre de), Journal pour le règne de Henri IV (1589-1600), ed. Louis-Raymond Lefèvre, Gallimard, 1948, p.50 et p.67. On peut encore rappeler le point de vue partial de l'Estoile qui en "Politique" est opposé aux ligueurs dont Mme de Montpensier fait partie.
- Un point de vue semblable est développé dans la Satyre Ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris, ed. Charles Labitte, 1841, p.130. Un des aspects spectaculaires (et pénibles) de la disette, c'est d'être réduit à manger du fromage blanc comme les Suisses.
- (64) Nakam (G.), id. p.77-78. Le dernier cheval est abattu le 17 août, trois jours avant la reddition de Sancerre.
- (65) Aubigné (A. d'), op.cit., p.45
- (66) Nakam (G.), id., p.285 et p.299
- (67) id. p.284.
- (68), id., p.299.
- (69), id., p.71 et p.301.
- (70) Léry (Jean de), Histoire d'un voyage en la terre du Brésil, ed. F. Lestringant, Livre de poche, 1994, p.533, p.535, p.547. Claude de la Châtre au moment de la négociation de la reddition reproche à Jean de Léry d'avoir contribué à prolonger le siège en apprenant cette recette aux Sancerrois, voir Nakam (G.), id., p.327.
- (71) Nakam (G.), id., p.285-86.

(72) id. p.284-85.

(73) id. p. 291-295 - Lestringant (Frank), Le cannibale, Grandeur et décadence, chapitre 6: "Jean de Léry ou l'obsession cannibale", Perrin, 1994, p.134-5.

(74) Lestringant (F.), op.cit., p.136-137. Conconi (B.), op. cit. , p.311.

(75) Nakam (G.), id., p.295 - Léry (J. de), id., p.363-364.

(76) L'assimilation avec les moeurs cruelles des Américains est utilisée pour stigmatiser l'horreur des guerres de religion par Pierre Pithou, l'un des auteurs de la Satire Ménippée. Soucieux de dénoncer les excès de la Ligue afin de promouvoir le ralliement à Henri IV, en 1593, il explique qu'il "*n'a pas tenu à Monsieur le légat et à l'ambassadeur Mendosse que n'ayons mangé les os de nos pères, comme font les Sauvages de la Nouvelle Espagne*" dans Satyre Ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris, ed. Charles Labitte, 1841, p.129-130. On peut trouver un rapprochement semblable dans Loisel (Antoine), La Guyenne, remontrance VI, Abel L'Angelier, Paris, 1605, p.195 et dans Du Vair (Guillaume), Traité de la constance et consolation es calamités publiques, Pierre Chevalier, Paris, 1619, p.573.

(77) Léry (J. de), id., p.376-377.

(78) Nakam (G.), id., p.291.

(79) Lestringant (Frank), "Catholiques et cannibales. Le thème du cannibalisme dans le discours protestant au temps des guerres de religion", dans Pratiques et discours alimentaires à la Renaissance, Actes du Colloque de Tours 1979, sous la direction de Margolin (J.C.) et Sauzet (R.), Maisonneuve et Larose, Paris, 1982, pp.233-245.

(80) Conconi (B.), op.cit., p. 312.

(81) Dans l'Institution de la Religion chrétienne (titre allégué par l'usage en Institution chrétienne) Jean Calvin (1509-1564) fixe la doctrine de l'Eglise réformée. Elle est publiée pour la première fois en latin, à Bâle. En 1541, à Berne, il en publie une première édition française; puis une seconde à Genève en 1560. Calvin travaille donc ce texte alors que Léry se trouve dans la ville.

(82) Bèze (Théodore de), Histoire ecclésiastique, Jean Remy, Anvers, 1580, vol. I, livre II, p.161.

(83) Léry (J. de), op.cit., p.110-112.

(84) A Genève, J. de Léry a épousé, le 28 mai 1558, Rachel Jannaz, veuve d'un boutiquier genevois. Le 5 août 1560, il est reçu bourgeois de la ville voir Nakam (G.), id., p.19-20.

Le Livre des Habitants de Genève, le Livre du Recteur de L'Académie, les Registres de la compagnie des Pasteurs permettent de suivre les Français réfugiés à Genève et qui y suivent une formation pastorale. Une étude critique de ces sources est dressée par Garrisson-Estèbe (Janine), Protestants du Midi (1559-1598), Privat, 1980, p.123-24.

(85) Cottret (Bernard), Calvin, J.C Lattès, 1995, p. 204-210 et 243-44.

(86) Cottret (B.), op.cit., p.263-265.

(87) "*...entre 1559 et 1600, l'Académie reçoit plus de 1600 étudiants, presque un quart s'incrit entre 1559 et 1566; dans cette fraction figurent nombre de Français...*" Garrisson-Estèbe (J.), op.cit., p.124 et p.132-136. Miquel (Pierre), Les guerres de religion, Fayard, 1980, p.184-185. Beaucoup de pasteurs en France sont désignés, sans passer par Genève, par le simple accord des assemblées locales.

(88) Cottret (B.), id., p.254.

(89) Poton (Didier)-Cabanel (Patrick), Les protestants français du XVIe au XXe siècle, histoire 128, Nathan Université, 1994, p.15-16

A consulter pour plus de précision: Crouzet (Denis), La Genèse de la Réforme française 1520-1562, SEDES-Nathan, coll. "Regards sur l'histoire", Paris, 1996.

(90) Garrisson-Estèbe (J.), id., p.123 et p.125-127.

(91) id., p.61.

(92) Nakam (G.), id., p. 20.

(93) Léry (J. de), id., p.185.

(94) Jean de la Gessée (ou de la Jessée), Nouveau discours sur le siège de Sancerre, réed. par L. Raynal dans Relations du Siège de Sancerre en 1573, Bourges, 1842 (cote BNF 8°Lb33.350) p.8. Jean de La Gessée, de façon significative, compare le site de Sancerre à celui de Lectoure en Gascogne.

Natif de la cité huguenote de Mauvezin, la "petite Genève" de Gascogne, Jean de La Gessée peut être tenu pour une sorte de renégat. Il fut, en effet, attaché très jeune au service de Jeanne d'Albret, la reine de Navarre, fervente calviniste et mère du futur Henri IV, jusqu'à sa mort, en 1572, peu avant la Saint-Barthélemy. Ensuite, il devint secrétaire du duc d'Alençon, benjamin d'Henri II et Catherine de Médicis, frère de Charles IX et Henri III et chef du parti des "Malcontents" durant les guerres de religion. Celui-ci mourut en 1584. On sait ensuite que Jean de La Gessée écrit une Henriade, dédiée à Henri III ou à Henri IV p.III-IV. Voir aussi Nakam (G.), id., p.58-59.

(95) Conconi (B.), id., p.303-304 et p.313-14.

(96) Léry (J. de), id., p.180.

(97) Nakam (G.), id., p.87, p.197-201 et p.210-14.

(98) id., p.289.

- (99) id., p.322.
- (100) id, p.216 et p.330-31.
- (101) Nakam (G.), id., p.357-361
"Lecteur familier des dénombrements bibliques, pasteur respectueux d'individus définis exactement et sans considération de fortune, Léry dresse à la fin de son Histoire, le catalogue méticuleux des morts et des blessés. Ce catalogue, établi dans le but pratique, juridique, d'éviter des contestations survenues à propos de remariages ou de successions, se trouve être sans doute un des premiers états-civils établis de la sorte en France" p.67.
- (102) id., p.341.
- (103) Garrisson (J.), id., p.132 - Miquel (P.), op.cit, p.184.
- (104) Nakam (G.), id. p.228.
- (105) Béroalde de Verville (François), Les aventures de Floride, 4e partie (1594), Rouen, 1601 BNF, Rés. Y 2-1643.
 On y évoque le "chasteau de Recreance" (Sancerre) où se tient réfugié Faramond. De passage ds sa ville, le Grand Prévôt Stratin, son ennemi, lui tend un piège, dans lequel il tombe lui-même: il a la tête tranchée. Le roi, quoique fâché de cette mort, se garde de la venger immédiatement, car pour lors, trop de seigneurs sont heureux du châtiment du "*destructeur de ses semblables*" (éd. 1601, chap.6, pp.196-202).
 et Béroalde de Verville (François), Le moyen de parvenir, (vers 1610), ed. Ch.Royer, Lemerre, 1896, 2 vol. BNF, 8° Y 2-50130 vol.1, p.174 Dans le même ouvrage, il est fait mention des aventures d'un certain Tristan (Stratin) en Floride. On y parle d'une "*teste tranchée à Sancerre tournée en Rancrese*" (vol. 2 p.150).
 Voir Nakam (G.), id., p.66.
- (106) Stauffer (Richard), Interprètes de la Bible - Etudes sur les réformateurs du XVIe siècle, chapitre IX "L'Homilétique de Calvin", Théologie historique 57, Beauchesne, 1980 p.167-168.
- (107) Stauffer (R.), op.cit., p.171.
- (108) Conconi (B.), id., p.307 et p.312 - Nakam (G.), id., p.193-94.
- (109) Conconi (B.), id., p.308 - Nakam (G.), id., p.339.
- (110) Conconi (B.), id., p.313 - Nakam (G.), id., p.343.
- (111) Stauffer (R.), id., p.171-72.
- (112) id., p.172-73.
- (113) Nakam (G.), id., p.293
- (114) id., p.293 - On peut rappeler l'affaire Servet, à Genève, en 1553, voir Schmidt (Albert-Marie), Jean Calvin et la tradition calvinienne, coll. Maîtres spirituels, Seuil, 1957, p.66-67.
- (115) Garrisson (J.), id., p.142-147.
- (116) Nakam (G.), id., p.26 - Garrisson-Estèbe (J.), op.cit., p.136-141 et p.145-153 - Sur la nuance entre calviniste et calvinien, voir Cottret (B.), id., p.245.
- (117) Nakam (G.), id., p.22-27 et p.30.
- (118) Léry (Jean de), id., p.47 et p.112.
- (119) Nakam (G.), id., p.32-33.
- (120) Nakam (G.), id., p.38-39.
- (121) Garrisson (Janine), L'homme protestant, éditions Complexe, 1986, p.16.
- (122) Nakam (G.), id., p.194.
- (123) id., p.250.
- (124) id., p.110-113
- (125) Schmidt (Albert-Marie), op.cit., p.74-80.
- (126) Nakam (G.), id., p.108 et p.320.
- (127) Ce passage reprend intégralement Nakam (G.), id.p.25. Cote BNF de l'édition citée: 8°Oy 136 D. p.287. L'attitude de Léry en cette circonstance explique probablement pourquoi, au camp devant Sancerre, Monsieur de Saint-Pierre recommande vivement de l'épargner: en raison de ce geste d'équité et de pitié humaine.
- (128) id. p.31.
- (129) Fornerod (Nicolas), "L'Edit de Nantes et le problème de la coexistence confessionnelle dans la pensée de Philippe Duplessis-Mornay" dans Grandjean (Michel) - Roussel (Bernard) ed., Coexister dans l'intolérance: L'Edit de Nantes (1598), Histoire et société n°37, Labor et Fides, 1998, p.230. Il s'efforce, en particulier, de dépasser la division confessionnelle par la mise en avant de valeurs consensuelles fondée sur le service de la couronne et l'intérêt de la patrie. Voir Fornerod (Nicolas), op.cit., p.233 et p.239.
- (130) Nakam (G.), id., p.122.
- (131) Cottret (B.), id., p.285-291.
- (132) Nakam (G.), id., p.71-73 - Goudimel (Claude), Psaumes au temps de la Réforme, Choeur, Solistes et Ensemble Instrumental de l'oratoire du Louvre, direction Florian Holland, 3 D Classics, 1996.

